

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2022

Date de convocation : 9 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Moustoir-Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BELLEC Aurélie, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme LEVINÉ Christelle, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne

Absents ayant donné procuration :

M. DOLO Jean-Noël à M. CORRIGNAN Gérard
M. GUILLEMET Jacques à Mme LEVINÉ Christelle
Mme HUMEAU Pauline à Mme ROBIC Fabienne
Mme LE GOFF Delphine à M. LE MOING
Christophe
M. SAMY Hugues à M. ONNO Jean-Marc

nombre de conseillers en exercice	25
nombre de présents	17
nombre d'absents	8
nombre de votants	22
procurations	5
Quorum	13

Absents :

Mme BOUCICAUD Marie-Laure
M. KERVARREC Stéphane
Mme RIO Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

2022-D058 – Budget assainissement – Décision modificative n°1

Vu la demande d'annulation d'une participation pour l'assainissement collectif,

Vu l'absence de crédit au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur),

M. le Maire propose le vote des crédits supplémentaires suivants pour pouvoir effectuer le paiement :

Section de fonctionnement		
Dépenses		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 400.00 €
70613	Participation pour assainissement collectif	+ 400.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la décision modificative au budget assainissement ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 30 septembre 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard CORRIGNAN

